



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Soudan, Omdurman

Après près d'une année de séjour en Suisse, Monsieur B. a opté pour un retour volontaire dans son pays d'origine, le Soudan. Il a donc contacté le service-conseil cantonal en vue du retour, qui l'a aidé à planifier sa réinsertion professionnelle. M. B. avait émis l'idée de lancer un magasin de téléphones portables à Omdurman. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a approuvé ce projet.



Peu après son retour au Soudan, M. B. a décidé de changer son projet professionnel initial, compte tenu des conditions locales, et a soumis tous les documents nécessaires pour développer un projet de taxi.

Ce changement de projet a été autorisé et M. B. a pu investir son aide à la réintégration dans un véhicule à trois roues « tuk-tuk » d'occasion, destiné avant tout au transport de personnes. Ayant déjà travaillé dans le secteur des transports au Soudan, M. B. a pu exploiter les connaissances et expériences acquises avant son émigration en Suisse. De plus, il était déjà titulaire

d'un permis de conduire soudanais.

Grâce aux revenus de sa petite entreprise de transport, M. B. peut aujourd'hui subvenir aux besoins de sa famille, ainsi que participer aux activités professionnelles de son frère. De plus, le bénéfice généré lui a permis de se débarrasser de ses anciennes dettes.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.